

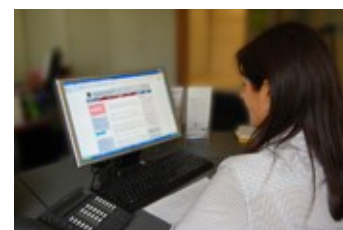
CNERP du 12 octobre 2017

Suivi des demandes des communes

Point d'avancement suite aux propositions faites à la réunion précédente



Mesurer pour comprendre



Pourquoi être passé d'un recensement exhaustif à un recensement en continu ?

Pour avoir des **données fraîches et régulières** dans toutes les communes

- Auparavant : il fallait attendre 9 ans avant d'avoir de nouvelles informations
- Aujourd'hui, des données actualisées tous les ans pour les 36 000 communes qui permettent de détecter les évolutions
- Une demande de fraîcheur de plus en plus forte (Eurostat, communes...) ⇒ de moins en moins de recensements exhaustifs en Europe

Pour lisser le coût du recensement et diminuer les risques d'espacement de collecte

Pour consolider la collecte en professionnalisant les acteurs

CNERP du 12 octobre 2017

Le droit d'option

Choisir une enquête exhaustive au lieu des enquêtes par échantillon en communes de plus de 10 000 habitants



Mesurer pour comprendre

Le droit d'option

Une demande qui :

- fait écho à une interrogation naturelle sur les avantages d'une enquête exhaustive par rapport à un sondage,
- revient dans plusieurs échanges avec les élus locaux,
- a été formulée par l'Association des Maires de France lors de la séance de la CNERP du 26 avril 2017

Remarque préliminaire

La mise en œuvre du droit d'option nécessiterait de modifier la loi n°2002-276 relative à la démocratie de proximité

Alinéa VI de l'article 156 : Pour les communes dont la population est inférieure à 10 000 habitants, les enquêtes sont exhaustives et ont lieu chaque année par roulement au cours d'une période de cinq ans. Pour les autres communes, une enquête par sondage est effectuée chaque année ; la totalité du territoire de ces communes est prise en compte au terme de la même période de cinq ans.

Il conviendrait aussi de modifier le décret en Conseil d'État n°485-2003 du 5 juin 2003

Deux scénarios

Scénario 1 :

Une collecte exhaustive tous les 5 ans (sans enquête pendant les 4 années intermédiaires)

Comme pour les communes de moins de 10 000 habitants

Scénario 2 :

Une extension d'échantillon à 100 % une année donnée, puis reprise dès l'année suivante des enquêtes sur échantillon

Les contraintes à respecter

Le respect du principe **d'égalité de traitement des communes** imposerait les deux contraintes suivantes :

L'actualisation annuelle des populations légales pour toutes les communes

Une date de référence des populations légales identique pour toutes les communes

Cela signifierait que :

Une commune ayant réalisé une enquête exhaustive une année n devrait avoir une actualisation de sa population au cours des années suivant l'enquête (*pas de conservation des résultats de l'enquête exhaustive pendant plusieurs années – utilisation de sources externes comme la taxe d'habitation*)

Les résultats d'une enquête exhaustive entreraient en vigueur à la même date que les autres communes : 3 ans après (selon le calendrier actuel)

Calendrier de décision et résultat

Une fois la loi modifiée :

Afin de pouvoir préparer l'enquête dans de bonnes conditions, la commune devrait indiquer son choix d'une enquête exhaustive **au plus tard en décembre n-2** pour une enquête ayant lieu en janvier n.

Les résultats entreraient en vigueur le **1^{er} janvier n+3**.

⇒ Il y aurait au minimum **4 ans entre la décision et l'entrée en vigueur du résultat**

Scénario 1 : un engagement pour 9 ans

Une enquête exhaustive l'année n , pas d'enquête pendant 4 ans

Quelle réversibilité du choix : comment revenir aux enquêtes par sondage en $n+5$?

- 2018 : enquête exhaustive
- 2019-2022 : pas d'enquête
- 2023-2027 : reconstitution de l'échantillon de 40 % (8 % par an)

9 ans d'écart entre deux sources d'information \Rightarrow pas d'actualisation des résultats statistiques de la commune pendant 9 ans

Des problèmes pour construire les données statistiques annuelles au niveau départemental et régional

Budget

Pris en charge par la commune :

- romprait l'égalité de traitement (seules les communes ayant les moyens pourraient bénéficier de la mesure)

Pris en charge par l'État en fonctions de conditions préalables

- conditions pas faciles à établir
- surcoût net pour le budget de l'État difficile à programmer
- risque d'espacement progressif des dates de collecte en cas de restriction budgétaire

Modification du principe de calcul de la DFR (enveloppe constante)

- surcoût pour quelques communes supporté par l'ensemble des communes

Un recensement 2 à 3 fois plus coûteux

Coût l'année d'enquête exhaustive :

- Multiplié par 10 pour chaque commune
- Simulation avec 6 communes (sur les 1 000 potentiellement concernées) : + 570 000 €
- Surcoûts externes de fonctionnement : + 66 000 €

Sur le cycle de 5 ans :

- Scénario 1 : coût multiplié par 2,
- Scénario 2 : coût multiplié par 3

Des coûts en personnels statistiques et informatiques à prévoir pour l'Insee (en période de baisse d'effectifs)

Une opération lourde

Pic de charge très important pour la commune :

- nombre d'agents recenseurs multiplié par 10,
- pas de gains de productivité issus du lissage de la charge (scénario 1)

Maintien de la mise à jour du RIL :

- la qualité de la collecte exhaustive dépendrait du RIL,
- à maintenir en continu après l'enquête exhaustive pour les enquêtes futures

Une opération lourde avec peu de gains en qualité : les résultats sont déjà bons

Ils sont issus en partie d'une source exhaustive (le RIL)

La commune a un levier d'action pour s'assurer de l'exhaustivité et corriger d'éventuels défauts de couverture

Et bénéficient :

- d'un taux de sondage élevé (40%) qui permet de collecter un nombre important de questionnaires,
- d'un coefficient de variation médian de 0,9 %

Les aléas d'une collecte exhaustive seraient forts :

- avec les évolutions de la société, il est difficile d'atteindre l'exhaustivité totale

Synthèse

S'interroger sur une enquête exhaustive est naturel. Toutefois, pour pouvoir passer à un recensement exhaustif en grandes communes :

- Il faudrait **changer la loi**
- Le résultat pour la commune n'entrerait en vigueur que **4 ans après** avoir demandé un recensement exhaustif
- **L'actualisation annuelle** avec des sources externes resterait nécessaire
- Il serait **très compliqué de revenir en arrière** : risque de rester 9 ans sans actualisation des résultats statistiques et avec des calculs de population plus fragiles
- **Très coûteux budgétairement** : coût multiplié par 2 au minimum ; qui financerait ? Risque d'inéquité entre communes
- In fine **un gain qui pourrait être faible** si l'exhaustivité de la collecte n'était pas atteinte
- Les communes ont déjà aujourd'hui un levier majeur : **participer à rendre exhaustif le RIL**

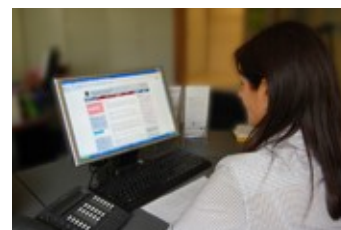
CNERP du 12 octobre 2017

Estimations précoces de population communale

Proposer de nouvelles estimations de population un ou deux ans plus tôt



Mesurer pour comprendre



Estimations précoces de population communale

- **Les attentes**
- **Les principes en grande et petite commune**
- **Les résultats**

Estimations précoces de population communale

◆ Les attentes

- exigence Eurostat à partir du recensement post 2021
- information plus précoce pour les acteurs locaux
- améliorer les méthodes d'estimation provisoire de l'Insee

→ estimer pour le 1^{er} janvier N des populations en référence au 1^{er} janvier N-1

Rappel des travaux précédents de la CNERP

◆ Conclusions de 2012

- Impossibilité de produire pour janvier N des populations légales en référence 1^{er} janvier N-1 car aucune source d'information
- Possibilité d'une production en référence N-2 mais
 - coûteuse
 - plus fragile que les populations légales actuelles (en référence N-3)

◆ Décision : ne pas poursuivre mais suggestion que la DGCL réfléchisse à un dispositif spécifique pour gérer les communes en très forte croissance

⇒ Nous étudions la possibilité de produire des estimations provisoires de population en N-2 et N-1 tout en gardant des populations légales en N-3

Estimations précoces de population communale

◆ Le principe en grande commune

- Les résultats complets de l'année N-3 sont fondés sur

↓
N

N
↑

Le nombre de logements du RIL médian (1^{er} janvier N-3)

x

Le nombre de personnes par logement des EAR N-5 à N-1
(cumul de 5 années d'enquêtes)

hypothèse de prolongement de
tendance de 2 années

Estimations précoces de population communale

◆ Le principe en petite commune

	Année de référence de l'estimation				
	2013	2014	2015	2016	2017
Année de collecte					
2013	collecte				
2014		collecte			
2015			collecte		
2016				collecte	
2017					collecte

Information disponible dans la TH pour les années concernées

Estimations précoces de population communale

◆ Le principe en petite commune

Année de collecte	Année de référence de l'estimation				
	2013	2014	2015	2016	2017
2013	collecte	→			→
2014		collecte	→		→
2015			collecte	→	→
2016				collecte	→
2017					collecte

Hypothèse de prolongement tendanciel

Information disponible dans la TH pour les années concernées

Estimations précoces de population communale

◆ Les résultats : analyse des révisions

- d'autant plus faibles en proportion que les communes sont grandes
- des révisions parfois conséquentes
- mais
 - en grande majorité, la méthode fonctionne
 - et permet d'améliorer la qualité des estimations départementales et régionales

Révisions entre l'estimation précoce et l'estimation définitive 1 ans plus tard

taille de communes	nombre de communes	1%	25%	75%	99%
de 1 à 99 hab.	661	-7,5 pts	0 pt	0 pt	+7,1 pts
de 500 à 999 hab.	1435	-2,2 pts	-0,7 pt	+0,3 pt	+2,2 pts
de 2 000 à 9 999 hab.	840	-1,8 pt	-0,5 pt	+0,2 pt	+1,4 pt
10 000 hab. à 19 999 hab.	431	-2,9 pts	-0,7 pt	+1,1 pt	+4,1 pts
50 000 hab. et plus	130	-1,7 pt	-0,5 pt	+0,6 pt	+2,0 pts

Estimations précoces de population communale

◆ Les résultats : analyse des révisions

- d'autant plus faibles en proportion que les communes sont grandes
- des révisions parfois conséquentes
- mais
 - en grande majorité, la méthode fonctionne
 - et permet d'améliorer la qualité des estimations départementales et régionales

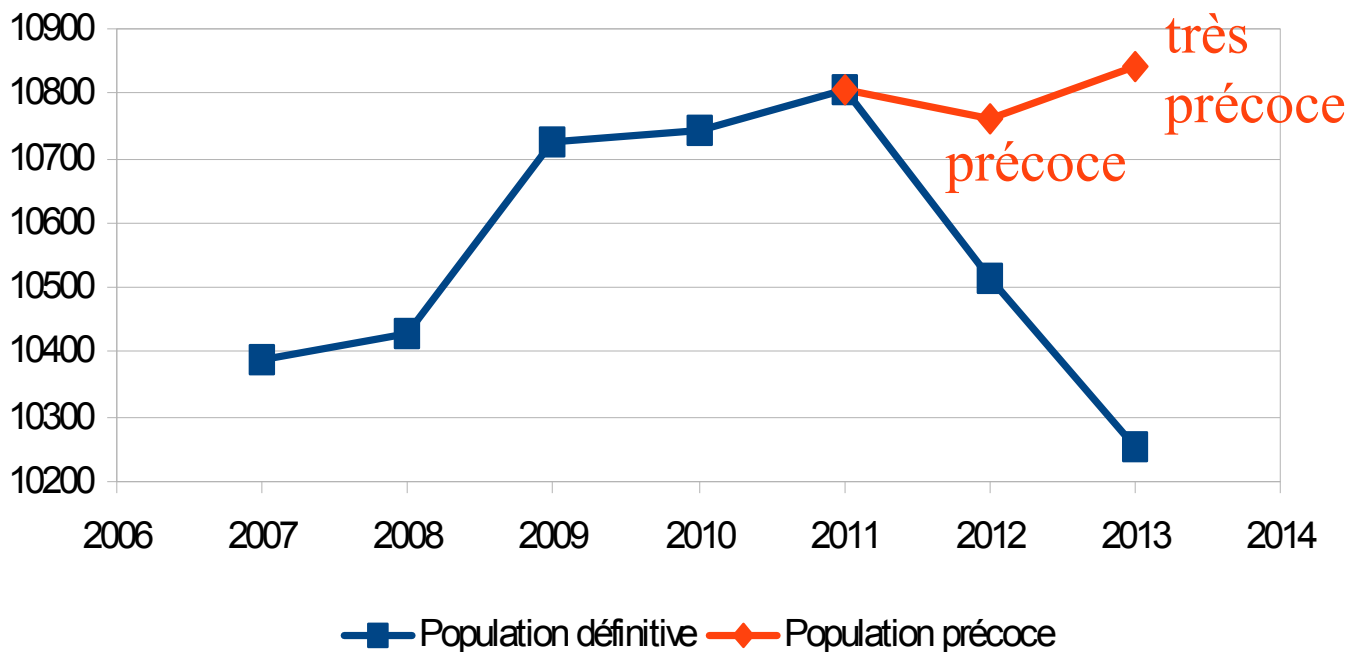
Révisions entre l'estimation très précoce et l'estimation définitive 2 ans plus tard

taille de commune	nombre de communes	1%	25%	75%	99%
de 1 à 99 hab.	3356	-13,8 pts	0 pt	+2,5 pts	+13,6 pts
de 500 à 999 hab.	7074	-6,9 pts	-1,5 pt	+1,0 pt	+6,8 pts
de 2 000 à 9 999 hab.	4198	-4,9 pts	-0,9 pt	+0,7 pt	+5,0 pts
10 000 hab. à 19 999 hab.	431	-5,4 pts	-1,1 pt	+1,7 pt	+5,8 pts
50 000 hab. et plus	130	-4,7 pts	-1,0 pt	+0,6 pt	+3,1 pts

Estimations précoces de population communale

◆ Les résultats : quelques exemples problématiques en grande commune

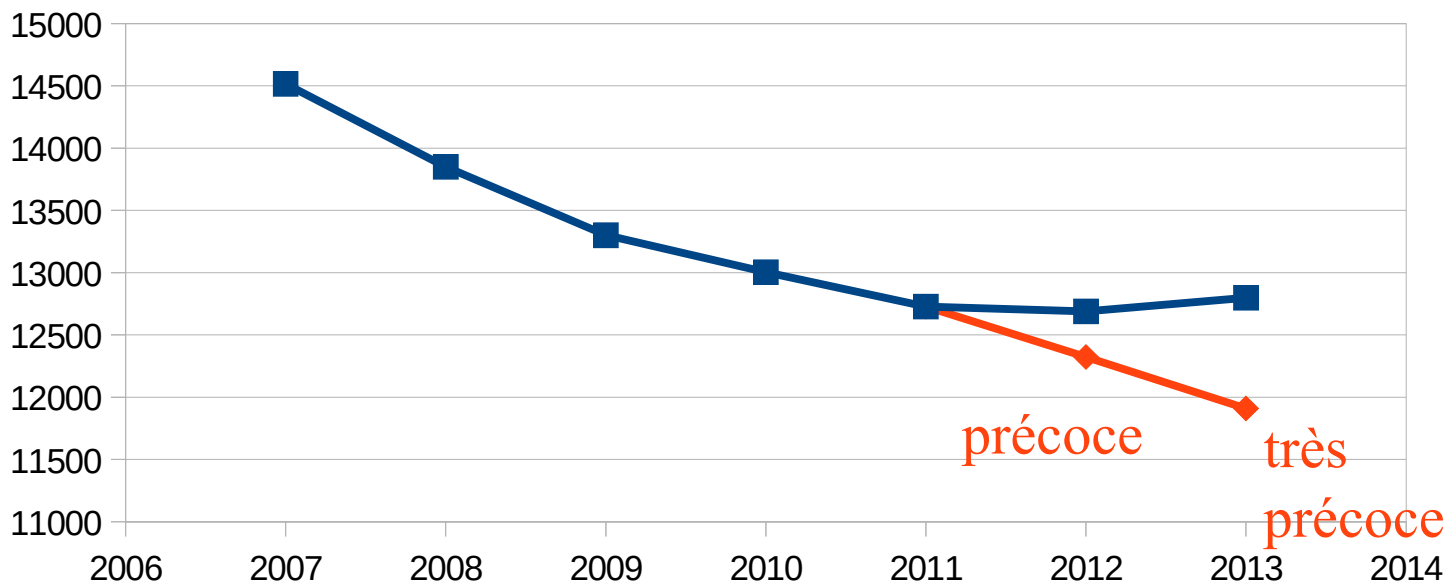
Estimations précoces de Passy



Estimations précoces de population communale

◆ Les résultats : quelques exemples problématiques en grande commune

Estimations précoces de Vitry-le-François



■ Population définitive ◆ Population précoce

En conclusion

- ◆ **Production possible d'estimations provisoires de population en N-2 et N-1**
 - sans remplacer pour autant les populations légales actuelles et les résultats statistiques en référence en N-3

- ◆ **Quelles perspectives pour les dotations ?**
 - à expertiser par la DGCL
 - rappel : l'enveloppe de la DGF est fixée chaque année
 - une incidence potentielle uniquement sur la répartition :
 - au profit des plus dynamiques
 - au détriment de celles dont la population croît moins vite que la moyenne nationale

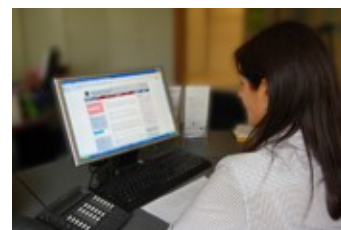
CNERP du 12 octobre 2017

Le traitement de la non-enquête des ménages

Comment sont redressées les FLNE ?



Mesurer pour comprendre



Le traitement de la non-enquête des ménages

- ◆ **Les logements non-enquêtés font l'objet d'une FLNE**
 - si le logement est principal et si son nombre d'habitants est connu, l'indiquer sur la FLNE
 - les FLNE pour lesquelles le nombre de résidents n'est pas connu
 - sont réparties entre résidences principales et non principales
 - attribution d'habitants suivant le lieu (métro. / DOM) et la taille de la commune (petite / grande)

Le traitement de la non-enquête des ménages

- ◆ **Structurellement, les FLNE sont moins peuplées que les résidences principales**
- ◆ **La méthode d'imputation a une incidence assez faible sur les populations estimées**
 - **plus de 95 % des grandes communes conserveraient la même population municipale à $\pm 0,2$ % près**

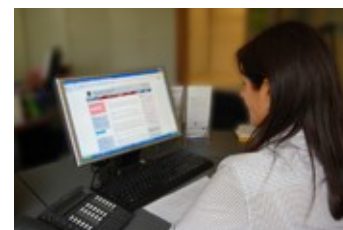
CNERP du 12 octobre 2017

Limiter les fluctuations des résultats du recensement

Améliorations réalisées et pistes à venir



Mesurer pour comprendre



Limiter les fluctuations des résultats du recensement

- ◆ **Rappel : le recensement français rénové n'a pas été conçu pour comparer les résultats communaux d'une année sur l'autre**

→ il convient de **ne considérer des évolutions qu'à 5 années d'intervalle**

Limiter les fluctuations des résultats du recensement

◆ Amélioration déjà réalisées

- Limitation du poids des adresses impactantes
- Mise en place depuis le RP 2014 des strates sur les résidences hôtelières et les campings

Limiter les fluctuations des résultats du recensement

◆ Pistes de développement

- **Utiliser les informations fiscales pour accroître la précision du dénombrement**
- **Un chantier qui sera long et dont le gain sur la variabilité des séries n'est pas encore connu**

Merci de votre attention